

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 031-2023

Du : 12 octobre 2023

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 9
pouvoirs : 2
votants : 11

Date de la convocation :
06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur Didier Dagonet
Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal, pouvoir à Madame Isabel Oger,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

006-2023 du 20 juillet 2023 Signature du contrat LTI ouverture de la ligne de trésorerie Présenté par la Caisse d'Epargne

Il a été décidé de signer un contrat LTI ouverture de la ligne de trésorerie Présenté par la Caisse d'Epargne pour un montant de 130 000,00 Euros sur un an, afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu.

007-2023 du 20 juillet 2023 Signature une convention territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Val d'Oise.

Il a été décidé de signer une convention territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Val d'Oise dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générale et au plus près des besoins du territoire, pour renforcer notre partenariat afin de mieux répondre aux besoins de la commune et de ses habitants.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 12 octobre 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

